



CERCLE DES NAGEURS MELUN VAL DE SEINE

Piscine de Melun - 50, Quai Maréchal Joffre 77000 MELUN

Tél : 01.64.10.35.01 / E-mail: cercledesnageurs@melunnatation.fr / Web : www.melunnatation.fr

RENSEIGNEMENTS SAISON 2019 2020

HORAIRES

Pour le groupe Compétition les horaires ne sont pas libres, ils sont définis par les Educateurs Sportifs en fonction du niveau du nageur.

Voir les horaires des autres groupes sur la fiche d'inscription.

TARIFS ANNUELS : COTISATION ET LICENCE

Pour les groupes très demandés, priorité est donnée aux inscriptions à 2 séances par semaine.

La licence FFN est obligatoire pour tous les groupes, elle s'ajoute au prix de la cotisation annuelle.

	<u>2 séances par semaine</u>	<u>1 séance par semaine</u>	<u>Licence FFN</u>
1 ^{ère} personne	300 Euros	200 Euros	Tarifs FFN disponibles au Club ou sur notre site internet
2 ^{ème} personne	285 Euros	185 Euros	
Au-delà de 2 personnes	270 Euros	170 Euros	

Exemple pour 2 personnes inscrites = 300 pour la 1^{ère} + 285 pour la 2^{ème} = 585

Exemple pour 3 personnes inscrites = 300 pour la 1^{ère} + 285 pour la 2^{ème} + 270 pour la 3^{ème} = 855

Le paiement peut être effectué :

- en une seule fois : chèque remis en banque début octobre
- en 3 fois : chèques remis en banque en octobre, novembre et décembre

Modes de paiement acceptés : Chèques, Coupons Sports ANCV, Chèques Vacances ANCV, Espèces

Attention pour les groupes compétitions : le paiement de la cotisation + licence devra impérativement être remis en septembre avec la fiche d'inscription. Le/les chèques seront encaissés en octobre, novembre et décembre.

Courant octobre un autre échéancier sera remis par les Educateurs Sportifs pour le paiement de la saison sportive (hébergement, transport, stages, participation aux frais de certaines compétitions).

DOCUMENTS A FOURNIR

Pour tous les adhérents :

- le formulaire d'inscription dûment complété
- 1 certificat médical de moins de 3ans
- 1 enveloppe timbrée à vos noms et adresse
- votre règlement complet (faire plusieurs chèques si vous avez opté pour le paiement en plusieurs fois) les chèques sont à rédiger à l'ordre du 'CNMVS'

Documents supplémentaires spécifiques aux 1^{ères} inscriptions Ville de Melun :

La Ville de Melun renouvelle son action « 1^{ère} inscription gratuite pour les enfants de Melun » : **pour tout enfant âgé de plus de 5 ans, résidant à Melun et n'ayant jamais été adhérent** auparavant d'un club de sport à Melun, **la ville rembourse la moitié de la cotisation**. Pour ces dossiers nous vous demandons de nous fournir en plus des documents mentionnés ci-dessus les pièces suivantes :

- un chèque correspondant au montant de la licence FFN, qui sera encaissé
- un chèque de caution de 150 Euros: il ne sera pas encaissé et vous sera restitué en fin de saison sportive si la Mairie de Melun confirme que vous avez droit à cette 1^{ère} inscription
- une copie de justificatif de domicile (facture EDF/GDF, eau, téléphone fixe)
- une copie de la pièce d'identité (des parents)